

# CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

---

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 15 novembre 2010

CP 10/11-19

*L'an deux mil dix, le 15 novembre à 17 H 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Etaient présents : MM. Empociello, Cambon,, Moignard, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc et Bénech.*

*Etaient excusés : MM. Massip et Astoul.*

### FONDS DEPARTEMENTAL DE PROMOTION PARTICIPATION A LA PROMOTION DEPARTEMENTALE

---

Par délibérations en date du 3 février et 17 juin 1986, notre Assemblée a créé un Fonds Départemental de Promotion.

Par délibérations en date du 14 octobre 1987 et 14 janvier 1992, notre Assemblée a modifié le Fonds Départemental de Promotion et approuvé l'arrêté en portant règlement.

Le Fonds Départemental de Promotion a pour objet de financer, pour tout ou partie, toute action émanant d'institutions départementales à vocation économique visant à la promotion extérieure du département, de ses institutions, de ses produits et de ses ressources.

#### **BENEFICIAIRES :**

- personnes morales de droit public,
- associations, coopératives,
- groupements d'intérêt économique,
- groupements d'intérêt public.

## **CRITERES D'ATTRIBUTION :**

A l'initiative du Conseil Général :

- 100 % maximum du coût H.T. des actions de promotion engagées.

Actions engagées par toute autre instance :

- 30 % du coût H.T. pour les collectivités et organismes assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général ;

- 30 % du coût TTC pour les collectivités ou organismes non assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général.

Actions de promotion touristique de la part des communes :

- intervention du Fonds Départemental de Promotion lorsque le Département est intervenu financièrement pour un projet d'équipement structurant (plan d'eau, camping, gîtes communaux, etc...) favorisant la création ou le développement de pôles touristiques ;

- dépense subventionnable plafonnée à 7 650 € pour ce type d'intervention c'est-à-dire une subvention départementale plafonnée à 2 295 € ;

- pour une même commune, une opération subventionnable tous les 3 ans.

En application de ces dispositions, la Commission Départementale de Promotion s'est réunie le 19 octobre 2010 en vue d'examiner les dossiers de demandes de subventions suivants :

### **1) Association Régionale des Amis des Moulins du Quercy : réalisation d'une plaquette d'information**

Le 20 juin 2010 a eu lieu la 13ème édition de la Journée Nationale du Patrimoine de Pays et des Moulins dont le thème a été cette année «sur les traces du passé autour des dates et des personnages». Depuis plus de 10 ans, l'association présente lors de cette manifestation, dont le thème est différent chaque année, un patrimoine valorisé sur les plans architectural et culturel.

Le Quercy est toujours présent lors de cette manifestation. A cette occasion, une plaquette-programme a été éditée à 30 000 exemplaires recensant cette année 79 sites ouverts dans le Tarn-et-Garonne, le Lot et le Tarn. En 2009, 9 493 visiteurs ont été enregistrés en Midi-Pyrénées.

Cette année c'est autour des personnages et des dates qui ont fait la renommée et l'histoire locale de nos communes qu'ont été proposées les animations. Pendant cette journée des visites, expositions et démonstrations ont été organisées dans les villes et villages, à l'initiative de nombreux bénévoles, d'associations, d'élus locaux, de professionnels du tourisme, d'artisans présentant leur savoir faire ou encore de particuliers et d'érudits d'histoire.

La brochure regroupant toutes ces animations est disponible sur les trois départements dans les offices de tourisme, aux différents Comités Départementaux du Tourisme et chez tous les participants.

### Coût de l'opération

Le coût total de l'organisation de la journée du patrimoine s'élève à **18 600 €**  
 La part relative à l'impression de la brochure et à la communication s'élève à **10 200 €**  
 décomposés comme suit :

- impression (30 000 exemplaires)	6 800 €
- dossier de presse	2 800 €
- mise à jour site internet	600 €
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>10 200 €</b>

### Plan de financement

Le plan de financement est le suivant :

- Subvention Conseil Régional	2 400 €
- Subvention Conseil Général du Lot	2 300 €
- Subvention Conseil Général du Tarn	2 300 €
- <b>Subvention du Conseil Général sollicitée</b>	<b>2 300 €</b>
- participation des Pays	3 600 €
- communautés de communes	1 700 €
- Subvention Crédit Agricole, Caisse Epargne	2 000 €
- Autres partenaires	1 000 €
- Moulins du Quercy, Lot et Tarn-et-Garonne	1 000 €
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>18 600 €</b>

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à l'Association Régionale des Amis des Moulins du Quercy une aide départementale d'un montant de 2 300 € pour la réalisation d'une plaquette d'information concernant la journée du patrimoine de pays et des moulins qui a eu lieu le 20 juin 2010.

## 2) Association Moissagaise des Indépendants, Commerçants et Artisans (AMICA) : organisation du Salon du Chocolat

L'Association Moissagaise des Indépendants, Commerçants et Artisans (AMICA) a organisé la 8ème édition du salon du chocolat qui a eu lieu du 1er au 3 octobre 2010 au Hall de Paris à Moissac.

Ce salon connaît un succès sans précédent avec quelques 6 000 visiteurs sur deux jours.

Pour sa 8ème édition, le salon du chocolat de Moissac a reçu près de 30 exposants venus en grande majorité de notre département.

Les bénévoles de l'association ont accueilli le vendredi environ 500 élèves et la samedi matin, un concours de gâteaux a été organisé avec remise de prix.

Cette année, le temps fort a été le défilé de robes de chocolat ayant mobilisé de nombreux artisans du département (couturières, chocolatiers, coiffeuses, esthéticiennes...). Des ateliers et des cours de cuisines ont été organisés où chacun a pu confectionner toutes sortes de recettes à base de chocolat (cannelés au chocolat, macarons, sucettes foies gras cacao, etc...).

### Coût de l'opération

Le coût de cette opération est estimé à **20 790 €** décomposés comme suit :

- communication, presse	11 948 €
- location fontaine chocolat	1 695 €
- prestataire d'organisation (décor, conception, organisation...)	3 830 €
- frais (repas, déplacements)	584 €
- location salle, gardiennage	1 200 €
- divers (affranchissement, fournitures, Sacem...)	1 533 €
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>20 790 €</b>

### Plan de financement

Le plan de financement est le suivant :

- location stands	5 690 €
- entrées	7 600 €
Subventions :	
- CFA, Banque Populaire	1 500 €
- Chambre de Métiers	500 €
- Commune de Moissac	2 500 €
- <b>Subvention du Conseil Général sollicitée</b>	<b>3 000 €</b>
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>20 790 €</b>

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à l'Association Moissagaise des Indépendants, Commerçants et Artisans (AMICA) une aide départementale d'un montant de 3 000 € pour l'organisation du salon du chocolat à Moissac qui a eu lieu du 1er au 3 octobre 2010.

### **3) Communauté de Communes de la Lomagne tarn-et-garonnaise : phase 2 du programme "Opération de Restructuration du Commerce et de l'Artisanat (année 2 - phase 1 du contrat de pays)**

En 2005, la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise a inscrit dans sa politique de développement économique l'accompagnement du secteur du commerce et de l'artisanat en confiant au cabinet Midi Marketing une mission d'étude préalable à la mise en oeuvre d'une ORCA (Opération de Restructuration du Commerce et de l'Artisanat) sur son territoire.

En janvier 2007, le compte rendu final de l'étude globale a permis d'adopter un plan d'action structurant piloté par la Communauté de Communes en partenariat avec l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général, les collectivités locales, les chambres consulaires concernées et l'association « Vis ta Lomagne ». Ce plan d'action envisage un programme opérationnel de l'ORCA étalé sur 3 phases sur la période 2007/2008-2010.

La phase 1 de l'ORCA arrive à son terme, elle a débuté en août 2008. L'évaluation de la phase 1 reflète un bilan très satisfaisant. Ainsi, la Communauté de Communes sollicite ses partenaires financiers dans le cadre d'une phase 2 afin de poursuivre la dynamique enclenchée.

La continuité du programme par la phase 2 s'avère nécessaire pour pérenniser la dynamique économique sur le territoire communautaire.

Le plan d'actions comporte les éléments suivants :

- se doter des structures et des fonctionnements pour la mise en oeuvre d'un plan d'action collectif,
- prendre des mesures d'ordre urbanistique pour valoriser et faciliter l'accès au centre-ville, le stationnement des véhicules de la clientèle, la déambulation, la vie au centre-ville,
- se doter d'outils commerciaux collectifs et communautaires durables,
- conforter le programme d'animation commerciale de l'association des professionnels (artisans, commerçants),
- favoriser la synergie avec les acteurs locaux s'adressant à une clientèle d'étape ou de séjour,
- lutter contre les ruptures commerciales actuelles et prévues à court terme, moderniser les points de vente.

L'objectif est d'assurer un maillage du territoire, puis de développer une offre commerciale et de service indispensable à la qualité de vie quotidienne de la population de ce territoire à forte identité rurale.

## Coût de l'opération

Le coût relatif à la phase 2 s'élève à 209 000 € et le suivant :

- Se doter des structures pour réaliser le plan	23 000 €
- Valoriser et faciliter l'accès au centre-ville	10 000 €
- Se doter d'outils commerciaux	19 000 €
- Conforter le programme d'animation commerciale	30 000 €
- Favoriser la synergie avec les professionnels accueillant une clientèle de séjour	2 000 €
- Lutter contre les ruptures commerciales et moderniser les points de vente	125 000 €
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>209 000 €</b>

## Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Communauté de Communes	22 000 €
- Etat	42 100 €
- Région	38 100 €
- Chambre de Commerce et d'Industrie	1 050 €
- Association "Vis ta Lomagne"	8 450 €
- Professionnels	78 000 €
- Autres	8 400 €
- <b>Subvention du Conseil Général</b>	<b>10 900 €</b>
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>209 000 €</b>

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à la Communauté de Communes de la Lomagne tarn-et-garonnaise une aide départementale d'un montant de 10 900 € au titre de la phase 2 de la mise en place du plan d'actions relatif à l'Opération de Restructuration du Commerce et de l'Artisanat (ORCA).

## 4) Agence de Développement Touristique : campagne de communication de la Vélo Voie Verte

Dans le cadre du plan marketing, la Vélo Voie Verte a fait l'objet d'un travail par l'Agence de Développement Touristique au titre de la communication pour le Tarn-et-Garonne.

Lors de l'inauguration de la Vélo Voie Verte du 5 juin dernier, l'Agence de Développement Touristique a profité du lancement pour communiquer en direction de la clientèle toulousaine et tarn-et-garonnaise les atouts de ce nouveau produit touristique.

Pour cela, une campagne de communication a été mise en place sur le thème "prenez l'air en Tarn-et-Garonne" avec notamment l'exposition à Toulouse, place Saint Georges d'un chapiteau permettant ce lancement ainsi qu'une campagne de communication sur le transport toulousain (abribus) afin de sensibiliser la clientèle que le canal était dans la première proximité pour cette population.

Il s'agit donc d'un premier lancement pour cette année 2010 et le Conseil Régional envisage avec Voie Navigable de France de classer cet ouvrage comme "Grand Site de Midi-Pyrénées".

Le développement de cette voie verte contribue à une forte identification de cette voie d'eau pour un tourisme "nature".

### Coût de l'opération

Le coût de cette opération est estimé à **30 012,06 €** décomposés comme suit :

- édition 10 000 brochures	2 171,94 €
- achat espace bus toulousains	4 692,51 €
- création graphique, coordination de la campagne	16 325,40 €
- achat espace sur carte vélo voie verte	1 913,60 €
- location mobilier, signalétique, surveillance et coordination	3 274,05 €
- location camion	305,80 €
- création de visuels	239,20 €
- flyers	407,84 €
- kakémono 80 x 200	681,72 €

-----  
**TOTAL** **30 012,06 €**

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à l'Agence de Développement Touristique une aide départementale d'un montant de 30 012,06 € pour la campagne de communication relative à la Vélo Voie Verte.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur les subventions sollicitées.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental à l'article 657412, sous-fonction 91.

Autorisation d'engagement 2010	60 000,00 €
Engagement à ce jour	13 195,00 €
Engagement à la présente Commission	<b>46 212,06 €</b>
Disponible sur l'exercice 2010	592,94 €

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis de la Commission départementale de promotion réunie le 19 octobre 2010,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes :
  - 2 300 € à l'Association Régionale des Amis des Moulins du Quercy pour la réalisation d'une plaquette d'information concernant la journée du patrimoine de pays et des moulins qui a eu lieu le 20 juin 2010,
  - 3 000 € à l'Association Moissagaise des Indépendants, Commerçants et Artisans (AMICA) pour l'organisation du salon du chocolat à Moissac qui a eu lieu du 1er au 3 octobre 2010,
  - 10 900 € à la Communauté de Communes de la Lomagnétarn-et-garonnaise au titre de la phase 2 de la mise en place du plan d'actions relatif à l'Opération de Restructuration du Commerce et de l'Artisanat (ORCA),
  - 30 012,06 € à l'Agence de Développement Touristique pour la campagne de communication relative à la Vélo Voie Verte ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 657412, sous-fonction 91 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,